

Annexe 4 : Objectifs du programme communal de développement rural

- Objectif 1 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES DE QUALITÉ ADAPTÉS AUX DIFFÉRENTES GÉNÉRATIONS
- Objectif 2 : PERMETTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LE PLUS GRAND NOMBRE D'ORÉTOIS.
- Objectif 3 : FAVORISER L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX HABITANTS PAR DES ACTIVITÉS D'ACCUEIL DYNAMIQUES
- Objectif 4 : AMÉLIORER ET PERSONNALISER LA COMMUNICATION VERS LES ORÉTOIS
- Objectif 5 : ELARGIR L'OFFRE D'ACTIVITÉS AFIN DE RENCONTRER L'ENSEMBLE DES ATTENTES DES ORÉTOIS
- Objectif 6 : DOTER LE TERRITOIRE COMMUNAL DES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE LA CONVIVIALITÉ AU SEIN DE L'ENTITÉ
- Objectif 7 : ASSURER UNE COORDINATION ET UN SOUTIEN À LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE ET ÉVÉNEMENTIELLE
- Objectif 8 : SOUTENIR LES INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVÉES DE VALORISATION ET D'EMBELLEMENT DES VILLAGES
- Objectif 9 : INTÉGRER LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DE MANIÈRE INTELLIGENTE ET RAISONNÉE DANS LES DIFFÉRENTS CADRES VILLAGEOIS
- Objectif 10 : FAIRE DU GEER UN FIL BLEU DANS LA COMMUNE ALLIANT ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ, LUTTE CONTRE LES INONDATIONS, PATRIMOINE ET CONVIVIALITÉ
- Objectif 11 : METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU PATRIMOINE BÂTI, QUI LES INTÈGRE DANS UNE DÉMARCHE DE DÉCOUVERTE ET DE CONVIVIALITÉ
- Objectif 12 : : INCITER À L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE ET FAVORISER LES ÉNERGIES DURABLES.
- Objectif 13 : GARANTIR LA SÉCURITÉ DES USAGERS FAIBLES DANS ET ENTRE LES VILLAGES.
- Objectif 14 : SOUTENIR LA MOBILITÉ DOUCE DANS ET ENTRE LES VILLAGES.
- Objectif 15 : DÉVELOPPER DES ALTERNATIVES AUX DÉPLACEMENTS INDIVIDUELS EN VOITURE.
- Objectif 16 : CRÉER DES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES, DE COMMERCE ET D'EMPLOIS LOCAUX
- Objectif 17 : ENCOURAGER LA CONSOMMATION LOCALE.
- Objectif 18 : STIMULER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE LOCALE ET DURABLE.